

2. On considère que l'accroissement du personnel du bureau de Corner Brook fournira des ressources suffisantes en personnel pour desservir la région de Port-au-Port et qu'il ne sera pas nécessaire de créer un bureau à cet endroit.

LES BUREAUX D'AIDE AUX CONSOMMATEURS

Question n° 671—M. Herbert:

1. Pourquoi les bureaux d'aide aux consommateurs se trouvent-ils surtout dans les secteurs où vivent les économiquement faibles et les immigrants?

2. Les plaintes et demandes de renseignements émanant d'autres secteurs contribuent-elles à la lutte contre l'inflation?

3. Quels sont les projets du Ministère quant à la création de bureaux de ce genre dans la région de Montréal?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Le programme des bureaux d'aide aux consommateurs a pour principal objet de rendre les services d'aide aux consommateurs du ministère plus facilement accessibles au public au moyen d'une série de bureaux à vocation communautaire. En particulier, on s'efforce d'atteindre les consommateurs défavorisés sur le plan social et économique, par exemple les familles à faible revenu, les immigrants récents, les vieillards et les autochtones qui ne connaissent ou n'utilisent pas le service central des plaintes et renseignements du ministère (Case postale 99) ni les bureaux régionaux. Selon une enquête effectuée par l'Université de Guelph en 1973, les consommateurs au bas de l'échelle des revenus, de l'éducation et des professions ne se prévalent pas spontanément du service offert par la Case postale 99. C'est pourquoi le programme d'aide aux consommateurs s'adresse d'abord et avant tout à ces groupes.

2. L'analyse des plaintes et demandes de renseignements reçues des consommateurs permet au ministère de déterminer les grandes zones de problèmes. L'analyse de la tendance des problèmes des consommateurs permet au ministère de déterminer la direction à suivre en vue d'établir de nouveaux programmes en matière de consommation et de rédiger éventuellement de nouvelles lois.

3. Selon le programme des bureaux d'aide aux consommateurs, le ministère établira deux bureaux dans la région de Montréal.

LES COMITÉS DE L'AVORTEMENT THÉRAPEUTIQUE

Question n° 690—M. Beaudoin:

1. Le gouvernement possède-t-il des statistiques concernant les avortements légalement pratiqués au Canada et les comités de l'avortement thérapeutique régis par le paragraphe (6) de l'article 251 du Code criminel et, dans l'affirmative, a) combien d'hôpitaux approuvés des provinces de Québec, d'Ontario et de Colombie-Britannique se sont prévalus de ce droit, b) quel est leur nom et c) quel est le nom des médecins membres de ces comités?

2. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi, a) combien de fois ces comités ont-ils été consultés et b) combien de demandes d'avortement thérapeutique ont été (i) acceptées (ii) refusées?

3. Les statistiques compilées démontrent-elles que l'esprit de la Loi est respecté et le gouvernement estime-t-il opportun a) de poursuivre l'expérience, b) de modifier la Loi afin de mieux répondre aux préoccupations des législateurs?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada communique les renseignements suivants: 1. Statistique Canada dispose de données statistiques sur les avortements légalement pratiqués au Canada (depuis le 26 août 1969). Il dispose également de données sur les hôpi-

Questions au Feuilleton

taux qui comprennent des comités de l'avortement thérapeutique. a) Au 1^{er} janvier 1974, les hôpitaux approuvés étaient au nombre de: 3 au Québec, 8 en Ontario et 8 en Colombie-Britannique. Les listes suivantes donnent les noms des hôpitaux «approuvés» de ces provinces qui ont des comités de l'avortement thérapeutique.

NOTA: Les hôpitaux «approuvés» n'incluent pas les hôpitaux accrédités qui ont des comités de l'avortement thérapeutique.

b) Québec 1, Hôpital général de Baie-Comeau, Baie-Comeau; 2, Huntingdon County Hospital, Huntingdon; 3, Hôpital de Sept-Îles, Sept-Îles; Ontario: 1 Cobourg District General Hospital, Cobourg; 2 Englehart and District Hospital, Englehart; 3 Georgetown and District Memorial Hospital, Georgetown; 4 McMaster University Medical Centre, Hamilton; 5 Meaford General Hospital, Meaford; 6 Community Memorial Hospital, Port Perry; 7 Smith Falls Public Hospital, Smith Falls; 8 Cottage Hospital, Uxbridge. Colombie-Britannique: 1 Cumberland General Hospital, Cumberland; 2 Landy Minto Gulf General Hospital, Ganges; 3 Boundary Hospital, Grand Forks; 4 Fraser Canyon Hospital, Hope; 5 100 Mile District General Hospital, Sidney; 6 Rest Haven General Hospital, Sidney; 7 Bulkley Valley District Hospital, Smithers; 8 Riverview Hospital, Vancouver (Essondale). Les renseignements ci-dessus sont tirés des rapports des provinces concernées.

c) Statistique Canada ne peut fournir ce renseignement.

2. et 3. Statistique Canada ne peut fournir ces renseignements.

LA POLITIQUE DE RADIODIFFUSION DE RADIO-CANADA DANS LE NORD

Question n° 695—M. Firth:

1. Pour quelles raisons la collectivité de Tuktoyaktuk a-t-elle été retirée de la liste des agglomérations comprises dans le programme d'extension accélérée du réseau de Radio-Canada en 1975-1976, après avoir été avertie du contraire?

2. La politique de radiodiffusion de Radio-Canada dans le Nord a-t-elle été conçue en vue de la diffusion d'émissions réalisées sur place et, dans l'affirmative, pourquoi n'en voit-on pas encore la manifestation?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): 1. Tuktoyaktuk est une des localités où la mise en œuvre du plan de rayonnement accéléré de Radio-Canada est jugée hautement prioritaire et l'on s'attend à ce qu'une demande d'implantation d'un émetteur de télévision à cet endroit soit soumise au CRTC en 1975.

2. Le Plan de radiodiffusion nordique de Radio-Canada, élaboré en collaboration avec le Secrétaire d'État, le Conseil de la radio-télévision canadienne, le ministère des Télécommunications, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le Conseil du Trésor prévoit l'extension et l'amélioration du service de radio-télévision dans le Nord. Le gouvernement étudie actuellement le Plan, qui prévoit, entre autres, un accroissement de la production d'émissions locales sur le Nord et par les Nordistes dans le Nord, pour la radio comme pour la télévision.

LE WESTPORT MIRROR, DE WESTPORT (ONT.)

Question n° 701—M. Cossitt:

1. Le premier ministre sait-il qu'un hebdomadaire de Westport (Ontario), le *Westport Mirror*, a refusé de publier de nouveaux articles de la série actuelle, signés par le premier ministre ou les ministres?